



Rétroviseur cassé, que faire ?

Par **sophie7713**, le **29/01/2019** à **17:09**

Bonjour,
En revenant de mes courses j'ai découvert sur le parking que mon rétroviseur était cassé. Est-ce que je peux faire fonctionner l'assurance ou la garantie constructeur ?
Merci.
Par contre, la garantie constructeur fonctionnera pas.

Par **amajuris**, le **29/01/2019** à **17:46**

bonjour,
vous pouvez contacter votre assurance pour savoir si votre contrat prévoit ce genre de garantie.
salutations

Par **chaber**, le **29/01/2019** à **17:49**

bonjour
[citation]En revenant de mes courses j'ai découvert sur le parking que mon rétroviseur était cassé. Est-ce que je peux faire fonctionner l'assurance ou la garantie constructeur ? [/citation]
garantie constructeur: pas du tout
garantie assurance: si vous êtes assuré en tous risques la franchise prévue au contrat sera déduite
l'assureur peut missionner un expert qui pourra pinailler sur les circonstances du sinistre (c'est de plus en plus fréquent) pour ne pas payer et éventuellement mettre un malus

Par **sophie7713**, le **29/01/2019** à **19:07**

merci a tous pour vos réponses